

D.2017.07.05.7.1

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

Séance du 5 Juillet 2017

7 - GESTION DU PATRIMOINE

**7.1 - Extension des garages ateliers du métro - Phase 3 - Lot 4 - Serrurerie, menuiseries extérieures, menuiseries métalliques - Avenant n°2 au marché n° W 2015 12319 M conclu avec l'entreprise SATI
Autorisation de signer l'avenant**

L'an deux mille dix-sept, le cinq juillet à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRESENTS	POUVOIR	ABSENTS EXCUSES
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
AUJOULAT Michel	X		
BRIAND Sacha		X (M. Trautmann jusqu'au point 1.1)	Absent-Excusé à/c du point 1.2
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François	X		Empêché d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir après le point 1.5
DEL BORRELLO Marc	X		
GRASS Francis	X		
KELLER Bernard	X		
LAGLEIZE Jean-Luc		X (Mme Marti)	
LATTES Jean-Michel	X		
MARTI Marthe	X		
MOUDENC Jean-Luc	X		
TRAUTMANN Pierre	X	X (M. Carneiro à/c du point 1.2)	
TRAVAL-MICHELET Karine	X		
AREVALO Henri	X		
LAFON Arnaud	X	X (M. Aujoulat à/c du point 1.2)	
BACOU Denis	X	X (M. Guyot à/c du point 2.1)	
GUYOT Philippe	X		

Exposé de Monsieur le Président :

Par délibération D.2015.05.27.7.6 du 27 mai 2015, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer avec l'entreprise SATI, le marché n° W 2015 12319 M, pour un montant de 744.535,26 € HT, pour les travaux du Lot 4 : Serrurerie, menuiseries extérieures, menuiseries métalliques dans le cadre de la phase 3 de l'opération d'extension des ateliers du métro.

Par délibération D.2017.03.29.8.1 du 29 mars 2017, le Comité Syndical a autorisé la SMAT à signer l'avenant n° 1 au marché n° W 2015 12319 M, conclu avec l'entreprise SATI pour un montant de 37 088,06 € HT, soit une augmentation de 4,98%. Cet avenant portait sur l'intégration au marché de prestations complémentaires.

Le présent avenant n°2 a pour objet de supprimer et d'intégrer au marché initial les prestations suivantes :

- Suppression de la porte double vantaux du local box charge n°8,
- Suppression de la passerelle de franchissement,
- Fourniture et pose d'une porte simple vantail dans l'espace guichet,
- Modification des dimensions de la porte du box charge n°7,
- Fourniture et pose de tôles armées en sol du local haute pression,
- Fourniture et pose d'un châssis vitré coulissant dans le bureau du magasin,
- Modification de la fermeture entre le magasin et l'atelier.

Prestations supprimées

1) Suppression de la porte double vantaux du local box charge n°8

Le marché initial prévoyait la fourniture et pose d'une porte coupe-feu pour le local box charge n°8. La création de ce local a été abandonnée et ainsi la fourniture et pose de sa porte l'est aussi.

La suppression de cette prestation fait l'objet d'une moins-value de 2 824,96 € HT.

2) Suppression de la passerelle de franchissement

En toiture, le marché initial prévoyait la réalisation d'une passerelle permettant le franchissement de l'acrotère séparant l'atelier existant de l'atelier créé.

Il s'avère que la hauteur de cet acrotère est suffisamment faible pour éviter de réaliser cette passerelle.

La suppression de cette prestation fait l'objet d'une moins-value de 1 782,78 € HT.

Prestations modifiées et prestations complémentaires

3) Fourniture et pose d'une porte simple vantail dans l'espace guichet

Il a été demandé en phase d'exécution que soit placée une porte permettant de cheminer entre l'espace guichet et le magasin n°2.

La fourniture et pose de cette porte complémentaire fait l'objet d'une plus-value de 1 393,00 € HT.

4) Modification des dimensions de la porte du box charge n°7

Dans le local box charge N°7, l'exploitant prévoit de charger un transpalette plus imposant que les autres. Ainsi, la porte prévue au marché initial est trop petite et il est nécessaire d'en prévoir une plus grande.

Cette modification fait l'objet d'une plus-value de 1 877,98 € HT.

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170711-20170705-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

5) Fourniture et pose de tôles armées en sol du local haute pression

Dans les locaux haute pression, l'exploitant vient laver des essieux de rames chargés sur des chariots. En sol de ces locaux et pour permettre l'évacuation de l'eau, il a été placé des caillebotis.

Il s'avère que les roues des chariots sont trop fragiles pour rouler sur des caillebotis ; il a donc été retenu de venir placer des tôles armées sur les bandes de roulement.

La fourniture et pose de ces tôles, non prévue au marché initial, fait l'objet d'une plus-value 2 747,08 € HT.

6) Fourniture et pose d'un châssis vitré coulissant dans le bureau du magasin,

Pour le nouveau bureau du magasin, il était prévu qu'une ancienne porte donnant sur l'extérieur soit enlevée et la réservation remplie.

Il a été demandé qu'en lieu et place de la maçonnerie, un châssis coulissant soit placé pour privilégier l'éclairage naturel.

La fourniture et pose de ce châssis, non prévu au marché initial, fait l'objet d'une plus-value 900,52 € HT.

7) Modification du type de fermeture coupe-feu entre le magasin et l'atelier.

Une séparation coupe-feu a été créée entre le magasin et l'atelier.

Pour permettre le cheminement entre ces deux zones, il était prévu de mettre en place un rideau à cassettes empilables.

En phase d'exécution, il a été retenu de venir modifier cet ouvrage en partant sur la mise en place d'une porte coupe-feu coulissante associée à une grille motorisée.

Cette modification fait l'objet d'une moins-value de 11 363,35€ HT

Impact sur les prix du marché

En synthèse, les postes 1 à 7 représentent une moins-value de -9 052,51€ HT

Récapitulatif des montants :

1) Montant du marché initial	744 535,26 € HT
2) Montant de l'avenant n°1	37 088,06 € HT
3) Montant du présent avenant n°2	- 9 052,51 € HT

Montant total du marché (initial + avenants)	772 570,81 € HT
--	-----------------

Le montant du présent avenant n°2 est ainsi arrêté à - 9 052,51 € HT et le montant initial du marché est porté de 744 535,26 € HT à 772 570,81 € HT soit 3,77 % au-dessus du montant initial.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'Avenant n°2 au marché n° W 2015 12319 M conclu avec l'entreprise SATI.

Le Comité Syndical :

-Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'Avenant n°2 au marché W 2015 12319 M conclu avec l'entreprise SATI pour un montant de - 9 052,51 € HT.

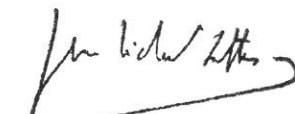
ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer l'avenant n°2.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,



Jean-Michel LATTES

EXTENSION DES ATELIERS DU METRO

Travaux phase 3 Extension des ateliers du métro Basso Cambo

AVENANT N° 2 au LOT 4 - SERRURERIE - MENUISERIES EXTERIEURES - MENUISERIES METALLIQUES

MAI 2017

N° MARCHE N° W 2015 12319 M

EMETTEUR : OTCE MP		REDIGE PAR	VERIFIE PAR	
	N.MOREIRA			
	APPROUVE PAR		DATE	
	C.BADETS		31/05/2017	
			FORMAT	PHASE
				DET
IDENTIFIANT				
PARTIE MAITRE D'OUVRAGE		PARTIE MAITRISE D'OEUVRE		INDICE
				A

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170711-20170705-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

GRILLE DE RÉVISION

INDICE	ÉTABLI PAR	DATE	LIBELLE
A	N.MOREIRA	31/05/2017	Création du document

SUIVI INTERNE BCB

	NOM	FONCTION	SIGNATURE	DATE
Rédigé par :	NMOREIRA	Responsable Travaux		31/05/2017
Vérifié par :				
Approuvé par :	C. BADETS	Directeur de Projet		31/05/2017

Accusé de réception en préfecture
031-253100986-20170711-20170705-7-1D-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2017
Date de réception préfecture : 11/07/2017

Article I. Objet de l'avenant n°2

Le présent avenant n°2 a pour objet de commander et de supprimer des prestations prévues au marché initial.

Article II. Délais d'exécution

Sans objet

Article III. Incidence financière

Les prestations suivantes sont supprimées :

- **Suppression de la porte double vantaux CF 1/2h du local box de charge N°08**

Montant : - 2 824.96 €HT

- **Suppression de la passerelle de franchissement**

Montant : - 1 782.78 €HT

Le Cadre de décomposition du Prix Global et Forfaitaire (CDPGF) du lot 04 est complété par les éléments suivants :

- **Fourniture et mise en place d'une porte simple vantail CF 1/2h dans l'espace guichet**

Montant : 1 393.00 €HT

- **Modification des dimensions de la porte double vantaux du local box de charge 07 de dimensions 180 x 280 cm au lieu de 180 x 256 cm.**

Montant : 1 877.98 €HT

- **Fourniture et pose de plaque de roulement en tôle larmée dans les locaux Hp (locaux 41a et 41b)**

Montant : 2 747.08 €HT

- **Fourniture et pose d'un châssis vitré coulissant dans le bureau magasin (14)**

Montant : 900.52 €HT

- **Modification de la fermeture entre l'atelier et le magasin n°2**

Montant : - 11 363,35 €HT

- o **Remplacement du rideau métallique CF1h entre l'atelier et le magasin 1 par une porte coulissante coupe feu, y compris mise en place d'une grille de protection.**

Montant : - 13 893,35 €HT

o **Mise en place d'une grille métallique motorisée pour condamnation de l'accès entre l'atelier et le magasin**

Montant : 2 530 € HT

Le montant total de l'avenant N°2 au marché est fixé à – 9 052,51 €HT

Au vu des résultats des études d'exécution et des prix nouveaux, le nouveau montant du marché est de 772 570.81 € HT soit une augmentation de 3.77 % du montant initial du marché.

Article IV. Renonciation

Le titulaire renonce à toute réclamation et recours sur des motifs fondés sur l'objet du présent avenant et sur les clauses elles-mêmes dudit avenant.

Fait en un seul original, à Toulouse, le

Mentions manuscrites « Lu et Approuvé »

Le Titulaire

La SMAT

Philippe BUCHBERGER
Directeur